

RENSEIGNEMENTS AUX REPRÉSENTANTS

Novembre 2017
Deuxième partie de trois

Répondre aux questions des clients concernant le rendement de leurs placements

En 2018, pour la deuxième année de suite, les investisseurs recevront un rapport personnalisé qui donnera des précisions sur les frais qu'ils paient et sur le rendement de leurs placements.

Le présent numéro du bulletin *Renseignements aux représentants* répond de façon claire à certaines questions que les clients pourraient poser; en effet, ceux-ci chercheront à comprendre les renseignements qu'ils ont reçus et continueront de recevoir concernant le rendement de leurs placements.

Une occasion de renforcer vos relations avec vos clients

Ceci fait partie d'une série spéciale en trois parties de bulletins spéciaux *Renseignements aux représentants*. La série vise à aider les représentants à mieux discuter avec leurs clients de leurs investissements, car ils commencent à recevoir des rapports annuels personnalisés sur le rendement et les frais pour la deuxième année.

Les deux autres bulletins de la série sont les suivants :

- *Renseignements aux représentants : Une occasion de renforcer la relation avec vos clients*, qui présente quelques principes directeurs qui contribueront à orienter vos entretiens avec les clients, ainsi que certains éléments de base sur les placements à communiquer aux clients.
- *Renseignements aux représentants : Répondre aux questions des clients concernant les services et les frais*.

Ces documents ont été élaborés pour aider le secteur à atteindre les objectifs du MRCC2, soit améliorer l'expérience des investisseurs et accroître leurs connaissances et leur confiance pour les aider à prendre des décisions plus éclairées en matière de placement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site IFIC.CA > Représentants.



Réponses aux questions des clients

Quel a été le rendement de mes placements?

Pour la deuxième année de suite, nous fournissons des renseignements détaillés sur le rendement des placements, **après déduction des frais**. Pour repérer ces renseignements dans votre relevé, recherchez le terme « taux de rendement personnel ». Certaines entreprises utiliseront le terme technique suivant : « taux de rendement pondéré en fonction des flux de trésorerie externes ».

Le taux de rendement personnel, qui est propre à votre compte, est fonction des éléments suivants :

- le moment où vous avez effectué des dépôts et des retraits en marge de votre compte;
- les dividendes et les intérêts portés au crédit de votre compte;
- les fluctuations de la valeur marchande des titres détenus dans votre compte.

Le « **taux de rendement cible** » est un objectif que certains investisseurs se fixent, souvent avec l'aide d'un représentant en services financiers. Prenons l'exemple d'un investisseur qui vise à épargner une somme x d'ici une année donnée pour jouir d'une retraite confortable. Pour atteindre cet objectif, selon l'épargne actuelle et prévue de l'investisseur, le compte de ce dernier devra afficher chaque année un certain taux de rendement, soit le taux de rendement cible.

Chaque investisseur devrait obtenir un taux de rendement personnel différent, étant donné que chacun d'entre eux effectue des dépôts et des retraits différents.

Il pourrait être bon de comparer votre taux de rendement personnel à votre taux de rendement cible afin de déterminer si vous êtes sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs de placement.

Que se passe-t-il si je n'atteins pas mon taux de rendement cible chaque année?

Si vous n'atteignez pas votre taux de rendement cible au cours d'une année, il n'y a pas lieu de vous alarmer. Il est par contre important de poser des questions afin de prendre connaissance de tous les faits; vous serez ainsi en mesure de déterminer s'il y a lieu de modifier vos placements. Peut-être les marchés ont-ils connu une année particulièrement mauvaise? De nombreux placements sont à long terme. Par conséquent, si vous atteignez votre taux de rendement cible en moyenne au fil des ans, vous êtes sur la bonne voie pour atteindre votre objectif.

Devrais-je recourir à un indice de référence pour déterminer si mes placements enregistrent de bons rendements?

La réponse est à la fois « oui » et « non ».

Non, puisque les indices de référence ne représentent pas un point de comparaison approprié du taux de rendement personnel d'un investisseur particulier. En effet, l'indice de référence évalue le rendement d'un fonds pour une période donnée et ne prend pas en compte le moment des dépôts et des retraits.

Oui, parce que les indices de références peuvent être utilisés à d'autres fins. Par exemple, ils peuvent aider à comprendre le rendement d'un fonds par rapport à celui d'autres titres et indices comparables sur une période donnée.

Un « **indice de référence** » fournit les renseignements permettant de comparer le rendement d'un fonds à celui de l'indice. Les étudiants comparent leur note à la moyenne de la classe pour déterminer s'ils ont bien réussi. De la même façon, un indice de référence vous aide à comparer le rendement de votre fonds à celui de placements semblables.

Quel indice de référence devrais-je utiliser et comment peut-il m'aider à comprendre le rendement de mes placements?

Il existe une grande variété d'indices de référence; il est important d'utiliser celui qui convient. Vous ne compareriez pas votre note en mathématiques à la moyenne de la classe pour un examen de français. De même, vous ne devriez pas comparer votre fonds d'actions à un indice de référence pour les fonds d'obligations.

Les indices de marché (par exemple l'Indice composé S&P/TSX) sont souvent utilisés comme indice de référence. Les indices de marché fournissent de bons renseignements historiques, mais ne sont pas de bons outils de comparaison pour vos placements pour diverses raisons. Par exemple :

1. Un indice de marché ne reflète pas les frais associés à la gestion et à l'exploitation d'un fonds commun de placement. Pour comparer votre fonds commun de placement à un indice de référence, soustrayez les frais liés au fonds de l'indice de référence.
2. Un indice de marché mesure le rendement sur une période donnée. Si vous déteniez le fonds commun de placement au cours d'une autre période, la comparaison ne sera pas parfaite.
3. Les indices de référence utilisent une formule pondérée en fonction du temps pour calculer le rendement. Sur le nouveau rapport que vous avez reçu, le rendement est calculé en utilisant une formule pondérée en fonction du capital investi. [Reportez-vous à l'encadré pour obtenir des explications dans un langage clair de ces termes.]

Certains fonds n'utilisent pas d'indice de référence. Lorsqu'un fonds utilise un indice de référence, ce dernier est indiqué dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds que vous pouvez obtenir en consultant le site Web de l'organisme de placement collectif.

Pourquoi les rendements indiqués dans l'aperçu du fonds ne correspondent-ils pas à ceux qui figurent dans le nouveau rapport sur le rendement?

Les **rendements indiqués dans l'Aperçu du fonds** sont calculés à l'aide d'une formule pondérée en fonction du temps (lire la description dans l'encadré) pour calculer le taux de rendement du fonds. Ces chiffres servent à comparer les rendements de différents fonds de placement au cours d'une même période.

Les **données sur le rendement qui figurent dans le rapport personnalisé** sont calculées à l'aide d'une formule pondérée en fonction du capital investi (lire la description à droite). Elles montrent quel a été le rendement de **vos** placements, compte tenu des moments où vos dépôts et retraits ont été effectués.

La formule pondérée en « **fonction du temps** » permet de calculer le rendement des sommes investies dans un fonds et qui demeurent investies dans le même placement jusqu'à la fin d'une période donnée (par exemple, une période d'un an). Cette méthode ne prend pas en compte le moment où l'investisseur effectue des dépôts ou des retraits, ni l'importance de ceux-ci. Elle sert à comparer les rendements de différents fonds de placement au cours d'une même période.

La formule pondérée en « **fonction du capital investi prend** » en compte le moment où l'investisseur effectue des dépôts ou des retraits à l'égard de son compte, les dividendes et les intérêts accumulés dans le compte ainsi que la variation de la valeur marchande des titres contenus dans le compte. Chaque investisseur devrait obtenir un taux de rendement personnel différent, étant donné que chacun d'entre eux effectue des dépôts et des retraits différents.

Préparé par



L'INSTITUT DES FONDS D'INVESTISSEMENT DU CANADA

Suivez nous



IFIC.CA



@IFIC



L'Institut des fonds d'investissement du Canada